

Délibération n°19

L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
03 novembre 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
18 novembre 2020

Objet : Centre Régional
Auvergne-Rhône-Alpes de
l'information Géographique
(CRAIG) : Renouvellement
d'adhésion de Riom Limagne et
Volcans (période 2021-2023) et
désignation des représentants

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M BELDA José

**Rapport n°19 - Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information Géographique (CRAIG) :
Renouvellement d'adhésion de Riom Limagne et Volcans (période 2021-2023) et
désignation des représentants**

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,
Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2011 publié au journal officiel du 12 avril 2011 adoptant la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public « Centre régional auvergnat de l'information géographique »,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20180327.22 du conseil communautaire de RLV relative à l'approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique et de la convention financière 2018-2020,

Considérant que le Centre Régional Auvergne - Rhône - Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région. Le CRAIG est un Centre de Ressources dans le domaine de l'information géographique. En mutualisant les moyens à un niveau régional, il permet notamment de produire les fonds de plan cartographiques nécessaires aux territoires pour un coût optimisé,

Considérant qu'il s'inscrit dans une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques et qu'il permet de réaliser des économies d'échelles importantes sur les acquisitions de données,

Considérant qu'il compte parmi ses membres la Région Auvergne Rhône-Alpes, 7 départements, 2 Métropoles, 11 Agglomérations et l'IGN au 1^{er} juin 2020,

Considérant que Riom Limagne et Volcans, communauté d'agglomération, est membre du groupement d'intérêt public depuis 2018, et qu'il est proposé de poursuivre son adhésion via une convention financière établie pour une durée de 3 ans (2021-2023), afin de bénéficier, pour un coût optimisé, des services du CRAIG suivants:

- Un accès privilégié à une multitude de données géographiques à un coût réduit (en téléchargement et en flux), notamment un accès illimité aux données IGN,
- Accès aux données à très grande échelle sur l'ensemble du territoire de RLV (80.000 euros investis par le CRAIG en 3 ans sur le territoire de RLV),
- Accès aux données cadastrales (fichiers MAJIC),
- Des fonds de plan adaptés et régulièrement actualisés,
- Un hébergement des données sécurisées,
- Un support utilisateurs 5 jours sur 7,
- Des formations d'initiation au SIG,
- La possibilité de référencer ses données dans le catalogue conformément à la Directive INSPIRE,
- Un lieu d'échanges entre professionnels (Journées techniques, groupes de travail, ...),

Considérant qu'en adhérant au CRAIG :

- Les communes de RLV pourront continuer d'accéder aux services sans contrepartie financière,
- Riom Limagne et Volcans participera à la gouvernance du GIP,
- Riom Limagne et Volcans versera une participation calculée au prorata du nombre d'habitants sur la base de 0.19 cts / habitants soit pour RLV 12 735 € / an,

Considérant par ailleurs qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter Riom Limagne et Volcans aux Assemblées Générales du GIP (2 fois/an),

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :

- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion de RLV au CRAIG pour un montant de 12 735,00 € /an ;**
- **d'approuver les termes de la convention financière 2021-2023 avec le CRAIG,**
- **d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;**
- **de désigner Christian MELIS représentant titulaire et Didier IMBERT représentant suppléant de Riom Limagne et Volcans pour siéger aux Assemblées Générales du GIP ;**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 novembre 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201110-
DELIB2020111019-DE
Date de réception préfecture :
19/11/2020

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20201110-
DELIB2020111019-DE
Date de réception préfecture :
19/11/2020